

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 mai 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Walid MASMOUDI.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIF</b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
- Obligations et valeurs assimilées		11 573 679,060	10 530 554,436
Titres OPCVM		-	-
	<b>3.1</b>	<b>11 573 679,060</b>	<b>10 530 554,436</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	4 381 472,133	4 212 512,778
Disponibilités	<b>3.3</b>	2 604 481,519	2 500 790,736
		<b>6 985 953,652</b>	<b>6 713 303,514</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 559 632,712</b>	<b>17 243 857,950</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	17 002,196	14 152,389
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	4 227,951	3 434,529
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>21 230,147</b>	<b>17 586,918</b>
Capital	<b>3.6</b>	17 571 956,179	16 314 548,279
Sommes distribuables	<b>3.7</b>	<b>966 446,386</b>	<b>911 722,753</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		140,698	22,385
Sommes distribuables de l'exercice en cours		966 305,688	911 700,368
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 538 402,565</b>	<b>17 226 271,032</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>18 559 632,712</b>	<b>17 243 857,950</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>783 867,337</b>	<b>817 010,265</b>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	783 867,337	817 010,265
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.2	<b>505 689,365</b>	<b>657 832,066</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>1 289 556,702</b>	<b>1 474 842,331</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.3	<b>&lt;202 859,647&gt;</b>	<b>&lt;226 492,428&gt;</b>
-			
<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 086 697,055</b>	<b>1 248 349,903</b>
Autres charges	4.4	<31 513,949>	<39 061,575>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 055 183,106</b>	<b>1 209 288,328</b>
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<88 877,418>	<297 587,960>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>966 305,688</b>	<b>911 700,368</b>
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		88 877,418	297 587,960
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 046,375	<59 522,225>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		12 750,839	117 909,222
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 076 980,320</b>	<b>1 267 675,325</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 076 980,320</u></b>	<b><u>1 267 675,325</u></b>
Résultat d'exploitation	1 055 183,106	1 209 288,328
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 046,375	<59 522,225>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 750,839	117 909,222
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>&lt;1 170 810,536&gt;</b>	<b>&lt;1 446 453,121&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>1 405 961,749</u></b>	<b><u>&lt;11 590 991,320&gt;</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>59 188 271,923</b>	<b>46 115 759,810</b>
Capital	56 871 133,022	44 339 324,883
Régularisation des sommes non distribuables	27 438,314	77 534,046
Régularisation des sommes distribuables	2 289 700,587	1 698 900,881
<b>Rachats</b>	<b>&lt;57 782 310,174&gt;</b>	<b>&lt;57 706 751,130&gt;</b>
Capital	<55 632 688,058>	<55 613 191,960>
Régularisation des sommes non distribuables	<30 272,592>	<97 042,486>
Régularisation des sommes distribuables	<2 119 349,524>	<1 996 516,684>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>1 312 131,533</u></b>	<b><u>&lt;11 769 769,116&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
- En début de l'exercice	17 226 271,032	28 996 040,148
- En fin de l'exercice	18 538 402,565	17 226 271,032
-		
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
- En début de l'exercice	155 881	263 857
- En fin de l'exercice	167 714	155 881
-		
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>110,535</u></b>	<b><u>110,509</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>5,32%</u></b>	<b><u>5,55%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

### **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

### **2.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.7 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.8 Sommes distribuables de l'exercice**

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

<b>Obligations de sociétés</b>		<b>Nomb</b>	<b>Coût</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>% Actif</b>
<b>Code isin</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>re de titres</b>	<b>d'acquisition</b>		
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	45 000,000	46 553,563	0,25%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	300 000,000	304 097,235	1,64%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	56 000,000	58 618,832	0,32%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000,000	509 197,947	2,74%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	200 000,000	204 427,536	1,10%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	87 500,000	88 689,372	0,48%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	37 500,000	38 985,878	0,21%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	15 000	1 500 000,000	1 566 734,151	8,44%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	750	15 000,000	15 832,479	0,09%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	313 200,000	331 233,251	1,78%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	300 000,000	306 462,386	1,65%
TN000390263	UIB 2011/1 TR B	4 000	120 000,000	122 121,082	0,66%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	276 000,000	295 884,237	1,59%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	5 000	500 000,000	508 080,139	2,74%
<b>Total obligations de sociétés</b>			<b>4 250 200,000</b>	<b>4 396 918,086</b>	<b>23,69%</b>
<b>Emprunt national</b>					
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	5 200	520 000	531 575,561	2,86%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	7 800	780 000	798 094,429	4,30%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	320 000	322 994,820	1,74%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 035 489,404	5,58%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	480 000	484 351,437	2,61%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 689,358	5,52%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	4 000	400 000	414 195,871	2,23%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	12 000	1 200 000	1 281 965,728	6,91%
<b>Total emprunt national</b>			<b>5 700 000,000</b>	<b>5 893 356,605</b>	<b>31,75%</b>
<b>Bons du trésor assimilables</b>					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011,135	1 283 404,369	6,92%
<b>Total bons du trésor assimilables</b>			<b>1 135 011,135</b>	<b>1 283 404,369</b>	<b>6,92%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>			<b>11 085 211,135</b>	<b>11 573 679,060</b>	<b>62,36%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<b>Coût</b>
	<b>d'acquisition</b>
Obligations	2 000 000,000
OPCVM	2 692 863,950
	<b>4 692 863,950</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de Cession ou Remboursement</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Obligations	804 830,000	807 230,000	2 400,000
OPCVM	2 692 863,950	2 703 214,789	10 350,839
	<b>3 497 693,950</b>	<b>3 510 444,789</b>	<b>12 750,839</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b>Désignation du titre</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>% Actif</b>
	<b>Certificats de dépôts</b>				
TN2HOKM9VAJ7	QNB au 30 janvier 2026/70J/8,69%	500 000,000	493 353,420	497 246,417	2,68%
	<b>Total émetteur QNB</b>	<b>500 000,000</b>	<b>493 353,420</b>	<b>497 246,417</b>	<b>2,68%</b>
TN8VR1HU98H2	BH au 25 Mars 2026/110J/9,04%	500 000,000	489 248,102	491 887,205	2,65%
TN0R0YUIR6L9	BH au 12 février 2026/100J/9,04%	500 000,000	490 201,604	495 884,674	2,67%
TNWRRKTX035B8	BH au 4 Mars 2026/100J/9,04%	500 000,000	490 201,604	493 924,994	2,66%
	<b>Total émetteur BH</b>	<b>1 500 000,000</b>	<b>1 469 651,310</b>	<b>1 481 696,873</b>	<b>7,98%</b>
TNEEFCLHF517	BIAT au 6 janvier 2026/40J/8,49%	500 000,000	496 261,929	499 532,741	2,69%
TNMCZDV6ZHL0	BIAT au 18 février 2026/50J/8,49%	500 000,000	495 338,302	495 524,770	2,67%
	<b>Total émetteur BIAT</b>	<b>1 000 000,000</b>	<b>991 600,231</b>	<b>995 057,511</b>	<b>5,36%</b>
TNES5UPBYEJ2	BNA au 14 janvier 2026/140J/9,25%	500 000,000	486 110,738	498 710,283	2,69%
TNSG9LVLE546	BNA au 14 janvier 2026/120J/9,25%	500 000,000	488 035,570	498 703,853	2,69%
	<b>Total émetteur BNA</b>	<b>1 000 000,000</b>	<b>974 146,308</b>	<b>997 414,136</b>	<b>5,37%</b>
	<b>Total certificats de dépôts</b>	<b>4 000 000,000</b>	<b>3 928 751,269</b>	<b>3 971 414,937</b>	<b>21,40%</b>
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				
	Prise en pension de 1271 titres Emprunt nat, BIAT au 12/03/2026-358J-8,99%	100 077,913	100 077,913	107 275,510	0,58%
	Prise en pension de 1859 titres Emprunt nat, BIAT au 08/04/2026-98J-8,49%	200 001,152	200 001,152	200 048,319	1,08%
	Prise en pension de 963 titres Emprunt nat, BIAT au 08/04/2026-98J-8,50%	100 063,615	100 063,615	102 733,368	0,55%
	<b>Total créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>400 142,680</b>	<b>400 142,680</b>	<b>410 057,196</b>	<b>2,21%</b>
	<b>Total placements monétaires</b>		<b>4 328 893,949</b>	<b>4 381 472,133</b>	<b>23,61%</b>

### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Banques	2 433 667,353	2 117 650,306
Comptes à terme	170 000,000	108 500,000
Liquidation émissions/rachats	<14 920,200>	264 628,340
Intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	19 667,958	12 515,113
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	<3 933,592>	<2 503,023>
	<b><u>2 604 481,519</u></b>	<b><u>2 500 790,736</u></b>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Frais de distribution à payer	12 751,646	10 614,290
Frais de gestion à payer	4 250,550	3 538,099
	<b><u>17 002,196</u></b>	<b><u>14 152,389</u></b>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Redevances CMF à payer	1 700,133	1 415,167
Retenues à la source	1 759,351	1 387,331
Contribution sociale de solidarité à payer	500,000	400,000
TCL à payer	268,467	232,031
	<b><u>4 227,951</u></b>	<b><u>3 434,529</u></b>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Montant	<b>16 314 548,279</b>
Nombre de titres	155 881
Nombre d'actionnaires	146

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	56 871 133,022
Nombre de titres	543 388
Nombre d'actionnaires entrants	20

#### **Rachats effectués**

Montant	<55 632 688,058>
Nombre de titres	531 555
Nombre d'actionnaires sortants	24

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9 046,375
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	12 750,839
Régularisations des sommes non distribuables	<2 834,278>

#### **Capital au 31 décembre 2025**

Montant	<b>17 571 956,179</b>
Nombre de titres	167 714
Nombre d'actionnaires	142

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Résultat d'exploitation	1 055 183,106	1 209 288,328
Régularisation du résultat d'exploitation	<88 877,418>	<297 587,960>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	140,698	22,385
	<b><u>966 446,386</u></b>	<b><u>911 722,753</u></b>

#### 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### **4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur obligations	724 480,082	499 084,149
Intérêts sur BTA	59 387,255	317 926,116
	<u>783 867,337</u>	<u>817 010,265</u>

##### **4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Revenus de prise en pension	152 419,037	335 848,261
Intérêts sur certificats de dépôt	292 589,982	233 419,969
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	55 569,547	62 567,231
Intérêts sur BTCT	5 110,799	25 996,605
	<u>505 689,365</u>	<u>657 832,066</u>

##### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations du distributeur	152 144,732	169 869,180
Rémunérations du gestionnaire	50 714,915	56 623,248
	<u>202 859,647</u>	<u>226 492,428</u>

##### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevances CMF	20 284,902	22 648,106
Autres	7 568,783	12 264,749
TCL	3 160,264	3 748,720
Contribution sociale de solidarité	500,000	400,000
	<u>31 513,949</u>	<u>39 061,575</u>

## 5-AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Revenus des placements	7,689	9,461	6,111	6,147	6,264
Charges de gestion des placements	<1,210>	<1,453>	<0,972>	<1,187>	<1,265>
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>6,479</b>	<b>8,008</b>	<b>5,139</b>	<b>4,960</b>	<b>4,999</b>
Autres charges	<0,188>	<0,251>	<0,190>	<0,165>	<0,159>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>6,291</b>	<b>7,758</b>	<b>4,950</b>	<b>4,795</b>	<b>4,840</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,530>	<1,909>	0,532	<0,389>	<0,724>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,761</b>	<b>5,849</b>	<b>5,481</b>	<b>4,405</b>	<b>4,117</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,054	<0,382>	<0,370>	<0,175>	0,194
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,076	0,756	0,759	0,724	0,317
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,130</b>	<b>0,375</b>	<b>0,389</b>	<b>0,549</b>	<b>0,511</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,421</b>	<b>8,132</b>	<b>5,339</b>	<b>5,344</b>	<b>5,352</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,130</b>	<b>0,375</b>	<b>0,389</b>	<b>0,549</b>	<b>0,511</b>
Régularisation du résultat non distribuable	<0,017>	<0,125>	0,039	<0,044>	<0,083>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,113</b>	<b>0,249</b>	<b>0,428</b>	<b>0,505</b>	<b>0,428</b>
Distribution de dividende	5,848	5,482	4,405	4,117	4,222
<b>Valeur liquidative</b>	<b>110,535</b>	<b>110,509</b>	<b>109,893</b>	<b>108,389</b>	<b>107,595</b>
 <b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,17%	0,19%	0,14%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,78%	4,04%	5,63%	4,04%	3,84%

Actif net moyen 20 211 758 22 560 905 25 670 506 21 803 534 25 863 567

## **5.2 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

## **6-INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société SICAV ENTREPRISE présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

### **a. Mode de gouvernance**

La gouvernance ESG de la Société SICAV ENTREPRISE s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire Société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et son dépositaire Société AMEN BANK.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société AMEN BANK, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

#### **b. Stratégie ESG**

En tant que SICAV, la Société SICAV ENTREPRISE est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

#### **c. Gestion des risques et opportunités ESG**

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance

ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

#### **d. Indicateurs ESG**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Société SICAV ENTREPRISE prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**I.Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 18 559 632,712 DT, un actif net de 18 538 402,565 DT et un résultat net de l'exercice de 1 076 980,320 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 6 avril 2026

**Le Commissaire aux Comptes**

**Walid MASMOUDI**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2025.

#### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2025 s'élèvent à 50 714,915 DT.
- ✓ La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de distribution relatifs à l'exercice 2025 s'élèvent à 152 144,732 DT.

#### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 avril 2026

**Le Commissaire aux Comptes**

**Walid MASMOUDI**